



Wallonie



**ANNEXE 25**  
permis d'urbanisme n° 4537

## URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal de Neufchâteau fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est **Monsieur PIRON** demeurant **Route de Ribaupré, MARB 13 à 6840 Neufchâteau**.

Le terrain concerné est situé **Chaussée de Balaclava à 6840 Longlier et cadastré ou l'ayant été Division 5, section D n°305P2**.

Le projet consiste en : **construction de deux maisons mitoyennes**, et présente les caractéristiques suivantes :

*Art. R.IV.40-2. § 1er. 2° la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions.*

Le dossier peut être consulté (sur rendez-vous au 061 / 27 50 94) durant les jours ouvrables de 9h à 12h et de 13h30 à 16h à l'adresse suivante : Service Urbanisme, Grand-Place 3 à 6840 Neufchâteau.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Monsieur MAYNE Pascal (Service urbanisme - 061 / 27 50 94 - pascal.mayne@neufchateau.be) dont le bureau se trouve Grand-Place 3 à 6840 Neufchâteau.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 18 janvier 2024 au 02 février 2024 au collège communal** (référence du dossier : permis d'urbanisme numéro 4537) :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Commune de Neufchâteau, Grand-Place, 1 à 6840 Neufchâteau ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [commune@neufchateau.be](mailto:commune@neufchateau.be)